



**ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE
DU CONSEIL COMMUNAL – ZONE DE POLICE**

MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
18h – Salle du Conseil

La séance publique du Conseil communal - Zone de Police - sera clôturée avant l'ouverture de la séance publique du Conseil communal. A l'issue de la séance publique du Conseil communal, la séance à huis clos du Conseil communal - Zone de Police - sera déclarée.

SEANCE PUBLIQUE

POINTS INSCRITS À LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

- 7.1. Article 187 du Règlement général de police relatif aux appareils détonateurs (M. B. Guillitte, Conseiller communal MR)
- 7.2. "Les mesures de lutte contre l'insécurité routière" (M. F. Martin, Chef de groupe PS)
- 7.3. "Vol de vélos - Nouveau dispositif bientôt à Namur?" (Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe Ecolo)